



COVID-19 : La MRC de Nicolet-Yamaska ferme son centre administratif mais réorganise ou suspend certaines activités

Nicolet, le 17 mars 2020 - En raison de la situation actuelle de pandémie, la MRC de Nicolet-Yamaska désire informer la population, les organisations municipales de son territoire ainsi que ses organisations partenaires des mesures qu'elle a prises afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des élus municipaux, de ses partenaires et de ses employés :

- Le centre administratif de la MRC est fermé à **toute personne, à l'exception des employés, pour une période indéterminée**. Les services sont néanmoins maintenus. Certains employés seront présents afin de vous répondre soit par téléphone ou par courriel. Les autres employés seront en mode télétravail. Les citoyens, les entreprises et les municipalités sont invités à communiquer avec la MRC par téléphone ou par courriel.
- Toutes les réunions prévues au centre administratif de la MRC sont annulées ou se dérouleront à distance, notamment par conférence téléphonique ou par vidéoconférence. **L'assemblée régulière du Conseil des maires prévue ce mercredi 18 mars se tiendra à huis clos, par téléconférence. Par souci de transparence, seuls des éléments de nature administrative y seront traités afin de permettre à la MRC de remplir ses obligations. Les autres dossiers sont reportés à une séance ultérieure.**
- Aucune visite de propriété du service d'évaluation foncière et d'inspection offert par la MRC ne sera effectuée d'ici le 27 mars.
- Des mesures sont également mises de l'avant à l'interne afin d'assurer la sécurité tant des citoyennes et citoyens que collègues de travail. Par exemple, tout employé ayant séjourné à l'extérieur du pays devra respecter obligatoirement une période d'isolement de 14 jours, tel que recommandé par le gouvernement du Québec. Également, toute participation à des colloques, réunions externes et autres rencontres de comité ne nécessitant pas de décisions urgentes est annulée jusqu'à nouvel ordre. Lesdites rencontres devront être effectuées par des moyens électroniques, toujours dans l'objectif de limiter les risques de propagation.

Ces mesures pourraient faire l'objet d'une réévaluation à tout moment, compte tenu de l'évolution de la situation.

La MRC invite par ailleurs les citoyens à se tenir informés des ordonnances ou des recommandations émises par les gouvernements du Québec et du Canada. Toute personne qui pense être atteinte de la COVID-19 ou qui souhaite obtenir des renseignements à ce sujet est invitée à contacter la ligne téléphonique dédiée en composant 1-877-644-4545.

Pour en connaître davantage sur la situation au Québec, pour connaître les symptômes et les recommandations en vigueur, les personnes désirant obtenir de l'information sur la situation de la COVID-19 au Québec sont invitées à visiter le site Web Quebec.ca/coronavirus.

- 30 -

Information : Michel Côté, directeur général
MRC de Nicolet-Yamaska
819 519-2997 poste 2221
m.cote@mrcny.qc.ca